

A l'attention de la  
Direccte Nouvelle-Aquitaine  
Pôle Travail, responsable de la mission « dialogue social »  
Immeuble Le Prisme - 19 rue Marguerite Crauste  
33074 Bordeaux cedex

Bordeaux, 17 juillet 2018

Objet : Adhésion à l'avenant n°156 de l'IDCC 8971 (2018/01)

Madame, Monsieur

Je soussigné, Monsieur Christophe BARGET, en ma qualité Président du syndicat départemental EDT de la Haute-Vienne, vous confirme par la présente, être signataire au nom du EDT de l'avenant n°156 du 11 janvier 2018 à l'accord collectif sur les salaires dans le cadre de la convention collective les exploitations agricoles de polyculture, d'élevage, de cultures spécialisées, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, d'arboriculture et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (IDCC 9871) du département de la Haute-Vienne.

Pour faire valoir ce que de droit,

Déposé à l'Unité Départementale 87  
de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine, le

19 JUIL. 2018

Enregistré sous le n°

2018/05

Le Président EDT Haute-Vienne



Christophe BARGET

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES NOUVELLE-AQUITAINE  
Bourse Maritime - 1 Place Lainé  
33000 BORDEAUX

1